

JOURNEES D'ETUDES

LES DROITS CULTURELS, UNE REMISE EN QUESTION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CULTURE ?

Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015

RESTITUTION DE L'ATELIER :

→ **Les droits culturels, nouveau regard sur les politiques publiques.**

Restitution effectuée par Anaïs Frapsauce et Célia Martin, étudiantes M1 Ingénierie de Projets Culturels & Interculturels

● INTERVENANTS :

- Eric DES GARETS, Directeur général adjoint des services au Conseil Général de la Gironde en charge de la culture, de l'environnement et du tourisme
- Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées
- Valentine BOE, Rapporteuse du rapport du Ceser « Culture et lien social »

● MODÉRATEUR : Alexandre PÉRAUD, maître de conférences

(Retrouvez la présentation des intervenants, du modérateur et des étudiants à la fin du document)

L'atelier, dont le thème était « Les droits culturels, un nouveau regard sur les politiques publiques », a commencé par une présentation des missions du CESER par Valentine Boé en tant que rapporteure de l'avis « Culture et lien social ». À la suite de cette présentation, Laurent Roturier puis Eric des Garets, ont présenté leurs fonctions tout en évoquant des questionnements sur la meilleure manière d'intégrer les droits culturels dans leurs pratiques professionnelles.

Bien que l'atelier n'ait pas permis la mise en perspective d'exemples précis de mise en œuvre des droits culturels dans les politiques publiques, il a eu néanmoins pour intérêt d'approfondir les problématiques évoquées lors de la plénière du jeudi matin.

Le constat principal a été le suivant. Les politiques publiques sont actuellement dans une phase transitoire: le concept des droits culturels est progressivement assimilé mais des questions se posent en terme de mises en œuvre concrètes et de législation. On se trouve dans un entre-deux, entre une logique de l'offre et du droit à la culture qui a fondé des générations d'acteurs culturels et une période de renouveau incarnée par les droits culturels.

Dans cette perspective, Monsieur Alexandre Péraud, en tant que modérateur, a proposé de prendre comme point de départ ce constat et de développer une première réflexion sur les démarches à entreprendre afin d'instaurer des dispositifs d'accompagnement pérennes qui permettraient une appropriation des droits culturels par les élus.

Grâce aux interventions des participants et aux réactions des intervenants, plusieurs pistes ont été proposées.

Pour qu'il y ait une appropriation du concept des droits culturels, il est d'abord nécessaire de questionner le rôle des collectivités territoriales en direction de leurs élus mais aussi que ces derniers se responsabilisent davantage en matière culturelle. Etre élu c'est permettre la construction d'une démocratie collective. L'idée serait que les droits culturels deviennent le nouveau paradigme en matière de politiques publiques de la culture sans pour autant renier complètement la pensée classique.

Pour ce faire, l'assemblée a d'abord attiré l'attention sur la nécessité d'une réflexion sur la pertinence des territoires à prendre en compte pour une application optimale des principes des droits culturels. A la lumière des valeurs portées par les droits culturels, un territoire pertinent serait un espace de palabres et de négociations, un espace qui puisse être vécu par les personnes. Dans ce sens, il doit donc aussi permettre le

renouvellement de la légitimation des pratiques amateurs, amateur au sens de celui qui aime. Pour cela, il faut que l'ensemble des acteurs du territoire concerné puissent travailler ensemble, notamment les élus, les artistes et les personnes qui doivent aussi être considérés comme porteurs d'une "offre" culturelle.

C'est ici qu'un autre point a été discuté, celui de la contractualisation. En d'autres termes, quels seraient les dispositifs à mettre en place pour parvenir à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs d'une politique publique afin de prendre au mieux en considération les points de vue de chacun.. Seule une prise en compte exhaustive des acteurs concernés par un projet de territoire permettrait d'arriver à une logique d'opération, ou de projet comme le suggère le référentiel des droits culturels. De manière corrélée, c'est une réflexion sur une meilleure transversalité des politiques publiques et des services qui doit se poursuivre. Cette thématique a notamment été soulevée par Valentine Boé lors de sa présentation de l'avis du CESER, « Culture et lien social ».

Enfin, l'ensemble de ces propositions a aussi amené à la question des modalités d'évaluation qu'il faudrait alors nécessairement modifier au regard du nouveau référentiel des droits culturels. A titre d'exemple, il est primordial de prendre en considération le fait que certains artistes créent moins car ils ont décidé de développer les pratiques amateurs. Cela ne doit pas pour autant engendrer la suppression des subventions, bien au contraire.

La réflexion a donc tourné autour des dispositifs qui pourraient être mis en place afin de permettre une prise en compte des droits culturels dans les politiques publiques sans pour autant tourner complètement le dos aux logiques classiques en matière culturelle.

Aujourd'hui, le débat sur la loi NOTRe, évoqué lors des discussions, illustre parfaitement la phase dans laquelle les politiques publiques se trouvent en matière de droits culturels. Les droits culturels et les valeurs qu'ils portent intègrent progressivement les débats politiques mais ces principes restent encore à l'état de théorie et ne font pas encore l'objet d'une législation qui permettrait une mise en oeuvre effective. Notons tout de même que le rejet par l'Assemblée Nationale de l'article sur les droits culturels a eu au moins le mérite de créer un débat, des discussions et de permettre pour certains la découverte de cette problématique.

PRESENTATION DES INTERVENANTS

Eric DES GARETS

Directeur général adjoint des services au Conseil Général de la Gironde en charge de la culture, de l'environnement et du tourisme. Il est attaché culturel et écrivain. Eric Des Garets connaît bien le territoire aquitain et le rugby, la poésie et François Mauriac sont ses terrains de prédilection. En février dernier, il a reçu le 9ème prix littéraire d'Aquitaine pour son livre « Chasser l'intrus, carnets 2003-2006 ».

Laurent ROTURIER

Administrateur territorial diplômé de l'Institut national des études territoriales, Laurent Roturier a été directeur général des services de la Ville de Bron (Rhône), commune membre du Grand Lyon. Après un début de carrière comme agent de l'État en Aquitaine (ministère de l'Éducation nationale puis conseiller à la Drac Aquitaine), il a rejoint en 1995 la Ville d'Annecy comme directeur des affaires culturelles. En 2013, il prend les fonctions de directeur régional des affaires culturelles en Midi-Pyrénées et a récemment reçu les insignes de Chevalier des Arts et des Lettres.

Valentine BOE

Titulaire de deux masters en stratégie et développement culturel et en recherche en histoire de l'art, Valentine Boé est codirectrice de La Cuisine, centre d'art et de design à Nègrepelisse en Midi-Pyrénées. En 2013, à 28 ans, elle a été nommée par le préfet de région, M. Henri-Michel Comet, membre du

Conseil économique social et environnemental de Midi-Pyrénées (CESER). Elle a notamment été rapporteure de l'avis « Culture et Lien Social », voté à l'unanimité.

Alexandre PERAUD

Maître de conférences de littérature française et Directeur du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels à l'Université Bordeaux Montaigne. Il est également chef de Projet de la Maison Internationale des Langues et des Cultures (PRES Université Bordeaux). Il a été conseiller culture du cabinet d'Alain Rousset, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, de 2007 à 2010.

Anaïs FRAPSAUCE

Diplômée d'une Licence « Langues, Littérature et Civilisations Étrangères » à la Sorbonne Nouvelle en 2013, elle effectue un stage de 6 mois dans une agence de production à Montréal et travaille l'année suivante à l'Institut du Monde Arabe à Paris. S'intéressant à la médiation interculturelle et aux dynamiques de territoire, elle rejoint cette année le Master IPCI et effectue son stage de fin d'année aux Carré-les-Colonnes en actions culturelles.

Célia MARTIN

Née à Nice elle part en Nouvelle-Calédonie à l'âge de 2 ans. Elle réalise un Master en histoire médiévale et poursuit sur une formation de professeur. Ce cursus lui fait prendre conscience qu'elle ne veut pas inculquer des savoirs mais plutôt participer au partage et à la mise en valeur des richesses propres à chacun, et ce d'autant plus dans le contexte d'émancipation propre à la Nouvelle-Calédonie. Elle poursuit donc sa formation par le Master IPCI tout en développant ses expériences professionnelles.

Université de Bordeaux Montaigne Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (I.P.C.I.)

*UFR Humanités - Département des Lettres
Domaine Universitaire
Esplanade des Antilles, 33607 Pessac
05 57 12 44 44*

> Pour aller plus loin :

Le site du Master IPCI :

<http://www.masteripci.fr/>

Le portail et réseau social des Droits Culturels :

<http://droitsculturels.org/>